



**DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE VIRE
CANTON DE CONDE SUR NOIREAU
Commune déléguée de Vassy**

ARRETE COMMUNAL
Réglementant le stationnement sur la RD 512
et le parking près de la caserne des pompiers rue du Canal

Le Maire de Valdallière

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213.1 à L2213.6,

VU le Code de la Route, notamment les articles R411-8 et R.417-11,

VU l'arrêté portant délégation de fonction et de signature au maire délégué de Vassy en date du 02 juin 2020

VU la demande en date du 03 avril 2025 de Monsieur Emmanuel JOSSET, responsable de l'organisation de la course cycliste et représentant le Vélo Club Bocage

CONSIDERANT que l'organisation d'une course sportive rend nécessaire d'interdire tout stationnement avant et après la ligne d'arrivée de la course ainsi que sur le parking réservé aux équipes **le samedi 3 mai et le dimanche 4 mai 2025.**

ARRETE

Article 1^{er} : les prescriptions suivent s'appliquent :

- Le stationnement de tous les véhicules est interdit du vendredi 2 mai 2025 à 17h au samedi 3 mai 2025 sur les parkings de part et d'autres de la caserne des pompiers Rue du Canal à Vassy. Cet emplacement sera uniquement réservé aux équipes du Vélo Club Bocage
- Le stationnement de tous les véhicules, exceptés les véhicules appartenant à l'organisation de l'évènement, est interdit du vendredi 2 mai 2025 à 17h au dimanche 4 mai 2025 14h00 du carrefour de la RD512 avec la RD 106 au carrefour de la RD512 avec la RD 309.

Article 2 : Les dispositions visées à l'article précédents seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place par les services techniques de Valdallière.

Article 3: Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur

Article 4 : Ampliation du présent arrêté

Les services de gendarmerie

Le service technique de services de Vassy,

Les services de secours

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

A Vassy

Le 16 avril 2025

Le maire délégué

Mickaël GUETTIER



